

11 juin 2014 : APRAM- Paquet neutre- Irlande - Déclaration du ministère de la santé

Chers Amis,

Nous souhaitons vous informer que le Ministre irlandais de la santé, James Reilly, a reçu hier l'approbation du cabinet du gouvernement pour introduire en Irlande la législation sur le paquet neutre. La déclaration de presse du Ministère de la santé a été publiée dans la même journée. (http://health.gov.ie/blog/press-release/ireland-becomes-the-first-country-in-the-european-union-to-introduce-legislation-on-plain-packaging-for-tobacco-products/?utm_source=proxistep&utm_medium=email&utm_term=NewsletterLink&utm_campaign=2014-06-11+13+40+19APRAM-+Paquet+neutre-+Irlande+%26%238211%3B+D%C3%A9claration+du+minist%C3%A8re+de+la+sant%C3%A9+%7Blive+&utm_content=)

Le projet de loi va être envoyé aux deux chambres du Parlement pour être voté. L'Irlande va aussi devoir notifier à la Commission Européenne sa proposition de loi au vu de l'impact de son projet sur le commerce entre les états membres, se préparer à répondre aux possibles questions de la Commission et des autres états membres et devoir respecter un certain délai avant de faire entrer en vigueur une nouvelle loi.

L'APRAM accueille très négativement la proposition du Gouvernement irlandais dans la mesure où l'instauration du « Paquet neutre » constitue une atteinte majeure aux droits de la propriété intellectuelle.

Nous rappelons que 8 associations de propriété intellectuelle ont signé une position commune (http://apram.com/wp-content/uploads/2012/08/20140410164825983.pdf?utm_source=proxistep&utm_medium=email&utm_term=NewsletterLink&utm_campaign=2014-06-11+13+40+19APRAM-+Paquet+neutre-+Irlande+%26%238211%3B+D%C3%A9claration+du+minist%C3%A8re+de+la+sant%C3%A9+%7Blive+&utm_content=) sur la question du paquet neutre en mars 2014 et se sont fortement opposées à tout projet de législation proposant une telle mesure. L'APRAM avait déjà envoyé cette position commune aux gouvernements irlandais et anglais en mars 2014 afin de les alerter sur les risques de l'adoption d'une mesure aussi drastique au regard des droits de la Propriété Intellectuelle.

L'APRAM, et les associations avec lesquelles elle a adopté plusieurs positions communes sur cette question, se sont toujours déclarées de manière constante opposées à l'adoption de mesures excessives de nature à détruire les droits de Propriété intellectuelle. Les derniers développements au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce opposant l'Australie à cinq pays dans le cadre de l'adoption de loi australienne sur le paquet neutre renforce l'idée que ce type de législation est considéré comme violant des traités internationaux de propriété intellectuelle et qu'il va créer un précédent pour toutes sortes d'industries.

Dans le cadre des prochaines étapes du processus législatif au niveau irlandais et européen, l'APRAM continuera à faire entendre sa voix sur cette question d'importance.